



LE DIMANCHE DES PEINTRES

Règlement

Article 1 : date et lieu de la manifestation

Le Dimanche des Peintres se tiendra le troisième dimanche des mois de juin à septembre 2022 sur l'espace du marché pittoresque à CASTELNOU. L'ouverture au public se fera de 10h00 à 18h00.

Article 2 : l'organisateur

Le Dimanche des Peintres est organisé par la Commune de CASTELNOU.

Article 3 : les participants

Le Dimanche des Peintres est réservé aux artistes qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Article 4 : les œuvres exposées

Les œuvres exposées devront impérativement être des œuvres originales et exclusivement de l'artiste exposant.

Le prix ainsi que le nom de l'artiste devront être affichés de façon lisible. La vente des œuvres est autorisée, toutefois cette transaction se déroulera sous la responsabilité des artistes.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature non conforme au droit moral.

Article 5 : le stand

Le stand mis à disposition devra être restitué en l'état. Chaque artiste devra prévoir son propre matériel pour l'aménagement de son stand.

Article 6 : la démarche pour participer

Un dossier d'inscription est obligatoire pour chaque participation, un nouveau dossier complet est exigé pour une participation à un second dimanche. Chaque artiste désirant participer à un événement doit faire parvenir à la Mairie :

- un dossier de présentation de ses œuvres avec photos ou l'adresse d'un site internet pour consulter ses œuvres

LE DIMANCHE DES PEINTRES

- la fiche d'inscription complétée (située en bas de ce règlement)
- le présent règlement signé
- la photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- un chèque d'une valeur de 20,00 € à l'ordre de la Régie de Castelnuou.

Article 7 : places limitées

Le Dimanche des Peintres se limitera à accueillir 20 artistes par évènement. Les demandes seront acceptées par ordre d'arrivée et priorité sera donnée aux premières participations. La Municipalité se réserve le droit de refuser une réservation une fois le nombre de 20 exposants atteint. Les décisions de la Municipalité seront sans appel. Les candidats retenus qui ne se présenteront pas à l'ouverture, le jour de l'évènement, ne seront pas remboursés, le chèque de participation de 20,00 € sera encaissé.

Article 8 : le jour J

A son arrivée, l'exposant se présentera à l'accueil situé à l'entrée du marché. L'installation sur les stands se fera de 8h30 à 9h30 pour une ouverture au public à 10h. L'exposant déchargera son véhicule et devra aller le garer sur le parking défini par la Mairie. Le démontage se fera à partir de 18h00.

Chaque exposant prendra les dispositions nécessaires auprès de son assurance pour couvrir les œuvres présentées. Aucun recours ne pourra avoir lieu contre l'organisateur en cas de vol et/ ou dégradation des œuvres.

J'accepte le règlement énoncé ci-dessus.

Je participe au « Dimanche des Peintres » le dimanche _____ à Castelnuou.

Date :

Signature*

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Votre dossier d'inscription (règlement signé, fiche d'inscription, justificatifs), accompagné d'un chèque de 20,00 € à l'ordre de la Régie de Castelnuou, est à retourner 10 jours avant la date du dimanche retenu à l'adresse suivante :

Par courrier à : Mairie de Castelnuou carrer Na Patora 66300 CASTELNOU

Par courriel à : jeanpaulfranco@castelnuou.fr

LE DIMANCHE DES PEINTRES

FICHE D'INSCRIPTION

LE DIMANCHE DES PEINTRES

Nom :

Prénom :

Adresse :

- Code postal :

- Ville :

N° SIRET (pour les professionnels) :

N° Carte d'identité ou Passeport (pour les amateurs) :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Auriez-vous la possibilité de peindre sur place ? OUI NON

LE DIMANCHE DES PEINTRES